



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 22/09/2026

Présents : Mme Marie-France ROPARTZ – MM. Fabrice BEN BOUAZZA, Eddy PIERROT, Jacques RIVALS

Assite : Mme laetitia LAVALLEY

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H et envoyé sur l'adresse électronique secretariat@district75foot.fff.fr.

Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Nous vous rappelons de bien vouloir procéder à la mise à jour de vos tablettes afin de bénéficier de la nouvelle version (version 5.0.10)

Nous vous informons que les aires indiquées ci-dessus seront indisponibles aux dates suivantes :

Equipement sportif : Stade Louis Lumière

30 rue Louis Lumière

75020 Paris

- Football à 11 n° 02
Du 23/09/2026 au 30/10/2026
- Le lundi de 07h00 à 23h59,
- Le mardi de 07h00 à 23h59,
- Le mercredi de 07h00 à 23h59,
- Le jeudi de 07h00 à 23h59,
- Le vendredi de 07h00 à 23h59,

- Le samedi de 07h00 à 23h59,
- Le dimanche de 07h00 à 23h59,

Motif : Travaux

PROLONGATION DES TRAVAUX

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

ANCIENS

Match n°55726601 ANCIENS D1 : PITRAY OLIER J.S.C / PARIS 13 ATLETICO du 20/09/2026

Courriel de PITRAY OLIER PARIS J.S.C du 18/09/2026 déclarant forfait sur la rencontre citée en rubrique,

La commission donne match perdu par forfait avisé (1er forfait) à l'équipe de PITRAY OLIER PARIS J.S.C

CDM

Match n° 55756917 : MINHOTOS / COURONNES O.F.C – Anciens D2 – Poule A du 20/09/2026

Courriels du propriétaire du terrain alertant d'un doublon des créneaux au niveau des A.O.T envoyées au club de MINHOTOS, avec une autre rencontre.

Considérant le message tardif reçu de la part des services de la Ville de Paris,

La commission, décide de reporter la rencontre à une date ultérieure, qui sera communiquée prochainement,

SENIORS

Match N° 56595542: MMFC 1 / VIKING CLUB PARIS Seniors D4 – poule B du 20/09/2026

Considérant le courriel formulé par le club du MMFC annexant la feuille de match de la rencontre citée en rubrique, indiquant que celle-ci n'a pas eu lieu suite une décision de l'arbitre pour motif réglementaire liée au nombre de licence,

Considérant l'absence des éléments de la part du corps arbitral à ce jour,

La commission demande un rapport à l'arbitre pour sa prochaine réunion, et laisse le dossier en délibéré en attendant ces éléments.

Match n°55723578 : COURONNES O.F.C / RACING CLUB 18 - Seniors D1 du 19/09/2026

Courriel de l'arbitre indiquant le fait que la rencontre n'a pas eu lieu à cause de la fermeture du stade à la suite d'un mouvement de grève.

La commission décide de reprogrammer la rencontre à une date ultérieure, qui sera communiquée prochainement.

Match n°56595409 : MENILMONTANT FC / PETITS ANGES ES - Seniors D4 – Poule A du 19/09/2026

Considérant le rapport de l'arbitre en date du 21/09/2026 indiquant qu'à l'heure officielle du coup d'envoi, l'équipe de PETITS ANGES DE PARIS ES ne présente que 4 joueurs, soit un nombre insuffisant pour débiter la rencontre.

Considérant les dispositions inscrites à l'article 23.1 des R.S.G du District 75,

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe de PETITS ANGES DE PARIS ES et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match n° 56595408 : ESC XV / JS PARIS 10 – Seniors D4 – Poule A du 20/09/2026

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant que le match été annulé à l'heure du coup d'envoi du fait que seule l'équipe de ESC XV été présente et à inscrit 8 joueurs, l'équipe de JS PARIS 10 ne s'est pas présentée.

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe de JS PARIS 10 et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match N° 56595543 : CLUB OLYMPIQUE DE LUTECE / PETITS ANGES DE PARIS ES - Seniors D4 - Poule -B du 20/09/2026

Considérant le rapport de l'arbitre ainsi que de la feuille de match annexé à ce dernier indiquant l'absence de l'équipe de PETITS ANGES DE PARIS ES,

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe PETITS ANGES ES et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

U18**Match n°56703519 : ES SEIZIEME / CHAMPIONNET PARIS du 20/09/2026**

Considérant le courriel de CHAMPIONNET SP. PARIS D2 déclarant forfait sur la rencontre citée en rubrique,

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe de CHAMPIONNET SP. PARIS et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match n°56703518 : PARIS 19^{ème} ANTILLAIS / MACCABI PARIS du 20/09/2026

Considérant que selon le rapport de l'arbitre, l'équipe de MACCABI METRO est arrivée 5 min avant le coup d'envoi avec 5 joueurs pour informer l'équipe adverse qu'elle n'avait pas son équipe complète.

Considérant les dispositions inscrites à l'article 23.1 des R.S.G du District 75,

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe de MACCABI METRO et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match n° 78940392 : PARIS ALESIA FC / CAMILLIENNE SP du 20/09/2026

Considérant le courriel de LA CAMILLIENNE déclarant forfait sur la rencontre citée en rubrique,

La commission donne match perdu par forfait avisé (1er forfait) à l'équipe de la CAMILLIENNE

U15

Courriel de RACING CLUB 18 du 22/09/2026 déclarant le forfait général de son équipe U15.

La commission entérine le désengagement du RACING CLUB 18 pour les U15, et lui inflige une amende de 100€ (Cf. Annexe financière).

U14

Courriel de RACING CLUB 18 du 22/09/2026 déclarant le forfait général de son équipe U14.

La commission entérine le désengagement du RACING CLUB 18 pour les U14, et lui inflige une amende de 100€ (Cf. Annexe financière).

La commission tient à rappeler au club du RACING CLUB 18, les dispositions de l'article 11.1 des R.S.G du District 75 liées aux obligations :

« Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :
 Division Départementale 1 (obligation mise en place par la Ligue de Paris IdF pour tous les districts franciliens) :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
 - 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13) »

Courriel de ANTILLAIS PARIS 19^{ème} DU 21/09/2026 informant des modifications des rencontres U14 prévue samedi 26 septembre 2026

U14 D4 : rencontre à 15h00, au Parc des Sports de Bobigny – Terrain n°2.

U14 D3 : rencontre à 17h15, au Stade Jules Ladoumègue – Terrain n°1.

La commission accorde les modifications des rencontres U14 précitées.

FUTSAL

Match N° 55750254 PARIS FUTSAL / HOMENETMEN D2 du 21/09/2026

Considérant la demande initialement formulée sur Footclubs par le club de PARIS FUTSAL en date du 16/09/2026, au sujet de la rencontre citée en rubrique pour jouer celle-ci le lundi 21 septembre 2026 à 20h45,

Considérant que cette demande fut validée par le club de HOMENETMEN ayant conduit à l'homologation de la rencontre conformément aux dispositions inscrites à l'article 10 des R.S.G du District 75,

Considérant que la rencontre fut programmée selon les dispositions inscrites à l'article 15.6 des R.S.G du District 75

Constatant après lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match papier remontée, qu'il a été constaté l'absence du club de PARIS FUTSAL,

La commission donne match perdu par forfait non avisé (1er forfait) à l'équipe du club de PARIS FUTSAL et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

Match N° 55725366 CAMILLIENNE 12^{ème} 2 / ENFANTS DE PASSY Seniors D3 – poule A du 20/09/2026

Match N°55723576 PARISIENNE ES 1 / MACCABI 1 Seniors D1 19/20/09/2026

PRÉVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DÉPARTEMENTALES ET COUPES AMITIÉ

Coupe Départementale 75 Anciens :

-1^{er} Tour : 25/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 10/01/2027

Coupe Départementale U20 :

-1^{er} Tour : 25/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 10/01/2027 ou 28/03/2027

Coupe Départementale U18 :

-1^{er} Tour : 25/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 10/01/2027

Coupe Amitié Seniors :

-1^{er} Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 10/01/2027

Coupe Amitié U16 :

-1^{er} Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 10/01/2027

Coupe Amitié U14 :

-1^{er} Tour : 17/10/2026 ou 21/11/2026 – Tirage : effectué 22/09/2026

-2^{ème} Tour : 09/01/2027 ou 13/02/2027 ou 20/02/2027